



**PRÉFÈTE
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

des mesures de gestion de la sécheresse sur le bassin Adour-Garonne ;

Vu la circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse ;

Vu l'instruction du 27 juillet 2021 relative à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse hydrologique

qu'elle est strictement limitée dans le temps à la durée de la crise hydrologique actuelle,

Considérant que l'avis de la direction régionale Occitanie de l'office français de la biodiversité du 24 septembre 2026 indique que la fixation du débit de la Basse Neste à 2,5 m³/s constitue la solution la moins impactante à moyen terme et à l'échelle de l'ensemble des bassins versants concernés ;

Article 3 : PUBLICITÉ

Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Insertion au recueil des actes administratifs du département des Hautes-Pyrénées
- Affichage dans les mairies riveraines de la Basse Neste
- Publication sur le portail internet des services

ANNEXE
Liste des communes riveraines de la Basse Neste

Nom de la commune	Code INSEE
Anères	65009
Aventignan	65051
Bizous	65094